

INFORMATIONS

comité régional midi-pyrénées

CGT

BOURSE DU TRAVAIL : 19, PLACE SAINT-SERNIN - 31070 TOULOUSE CEDEX

OCTOBRE 1990. N° 75.

DONNEZ-VOUS LES MOYENS DE VOTRE DEFENSE !

ADHEREZ

SE SYNDIQUER C'EST UN DROIT

POUR LA LUTTE

SOUSCRIVEZ

30' CGT

50' CGT

100' CGT

DES MOYENS POUR LA VIE DEMOCRATIQUE

INVESTIR CGT : C'EST PARTIR GAGNANT

25 OCTOBRE :

MANIFS ET RASSEMBLEMENTS

ARIEGE	15 H FOIX
AVEYRON	15 H RODEZ
HAUTE.GARONNE	14 H 30 PLACE WILSON. PREFECTURE
GERS	10 H BOURSE DU TRAVAIL
LOT	10 H 30 BOURSE DU TRAVAIL
HAUTES.PYRENEES	10 H 30 UD TARBES.11 H.UL BAGNERES
TARN	15 H BOURSE DU TRAVAIL
TARN.ET.GARONNE	14 H MAISON DU PEUPLE

AVEC CONFIANCE ET AUDACE

Les acquis chez les Postiers de MONTAUBAN, les 81 trains "PELERINS" maintenus par l'action des Cheminots de TARBES..., les puissantes mobilisations des personnels de la Sécurité Sociale, la JOURNEE DU 25 OCTOBRE pour refuser la C.S.G.,... tout cela n'est pas venu tout seul.

Les efforts entrepris depuis plusieurs semaines, pour débattre, écouter, décider avec nos syndiqués, avec les salariés, portent leurs fruits. C'est un bon début.

Cette conjugaison de pratique démocratique, de prise en compte des besoins, de popularisation de nos propositions C.G.T., tout cela fait germer et éclore des luttes revendicatives plus larges.

Vérification est faite dans la vie, que notre stratégie ça marche. Tout ne peut que nous encourager à faire et mieux et plus.

Certes, rien n'est linéaire, tout demande persévérance, effort, travail concrèt, pour allier débat, renforcement, luttes.

C'est l'ensemble du champ revendicatif, avec tous les problèmes, toutes les questions que nous devons prendre en compte pour rassembler largement sur ce qui fait les préoccupations des ouvriers, des techniciens, des employés, dans leur diversité.

Y arriver à quelques-uns, on en voit vite les limites.

Prendre le temps de mettre "dans le coup" nos syndiqués, pour en faire les oreilles, les yeux et la bouche du SYNDICAT C.G.T. nous avons tout, vraiment tout, à y gagner.

Veillons bien dans ce sens à ne laisser personne au bord du chemin, car chaque FNI remis, chaque syndiqué à jour de ses cotisations, chaque adhérent nouveau gagné, chaque VO diffusée d'ici la fin de l'année, c'est une force en plus, et pour mettre en échec les projets gouvernementaux et patronaux et pour faire avancer les revendications.

L'interpellation du monde du travail que nous allons déployer en grand avec la souscription pour les moyens financiers de la lutte, exige beaucoup d'ambition pour tous.

Faire de chaque syndiqué, un collecteur, un homme, une femme qui va interpellier son voisin de travail sur les moyens à donner à la C.G.T., mais aussi sur la place qu'il peut y prendre en y adhérant, pour renforcer la lutte, cela peut et doit porter loin.

François CANEZIN
SECRETAIRE REGIONAL

C.S.G POUR POUSSER ET AMPLIFIER LA MOBILISATION

Le Premier Ministre, M. ROCARD, affirme que la CGT ment

**Le Secrétaire Général de la CFDT nous accuse
de bloquer une réforme sociale moderne et progressiste.**

RETABLISSONS LA VERITE

1. - La CSG va introduire plus de justice ?
Au contraire...
2. - Avec la CSG les salariés vont y gagner ?
Derrière les apparences : la réalité.
3. - La CSG n'est pas un impôt ?
Le sens des mots.
4. - Les faibles revenus ne seront pas touchés ?
Une supercherie qui ne résiste pas.
5. - La CSG, c'est l'avenir pour la Sécu ?
La CSG ne résout rien.

LA CSG VA INTRODUIRE PLUS DE JUSTICE ?

« La CSG constitue une réforme de profonde justice sociale » - Claude EVIN

« Grâce à cette réforme, ce sont tous les revenus, et non pas seulement ceux du travail, qui participeront au financement de la protection sociale » - Michel ROCARD

LA CSG N'INTRODUIT PAS PLUS DE JUSTICE, AU CONTRAIRE...

— *La contribution des revenus du capital sera plus de 10 fois inférieure à celle des salariés actifs, retraités, chômeurs.* 3 milliards de francs d'un côté, 30,6 milliards de l'autre. Les seuls retraités et chômeurs verseront deux fois plus que les détenteurs de capital.

— *La contribution sociale généralisée ne sera prélevée qu'à partir de 300 000 F sur les revenus financiers du capital* (article 3 du projet de loi), tandis qu'elle sera prélevée dès le premier franc sur tous les salaires y compris les plus faibles.

— *La CSG sera calculée sur le salaire brut.* C'est donc un impôt sur les cotisations versées par les salariés. Elle est d'autant plus injuste que son montant ne sera pas déductible du revenu imposable.

— *Les salariés en arrêt de maladie seront taxés de la même façon* puisque la CSG sera prélevée sur les indemnités journalières qu'ils percevront.

— *60 % des retraités seront redevables de la Cotisation Sociale Généralisée.* Il est scandaleux, comme le font le gouvernement et la CFDT, de

mettre en avant les quelques retraites élevées pour justifier l'application de la CSG à la majorité des retraités. La moyenne des retraites est de 6 000 F.

De plus, faire payer les retraités c'est :

- Les faire payer une seconde fois, puisque la retraite c'est un droit qu'ils ont acquis par des cotisations quand ils étaient actifs.

- Mais c'est aussi faire payer deux fois les actifs sur leurs cotisations :

— les retraites sont financées par les actifs (cotisation sur salaire brut),

— la CSG de 1,1 % sur les retraites revient donc à prélever un impôt sur les cotisations que versent les actifs pour financer les retraites.

Par contre, la CSG c'est une affaire juteuse pour le patronat :

« Le produit de la CSG affecté à la C.N.A.F. permettra de diminuer d'un montant égal les cotisations familiales des employeurs »

(Extraits de l'exposé des motifs du projet de loi.)

Sur les 37,6 milliards de francs que rapportera la CSG, plus de 28 milliards iront à la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. Mais pas en plus, pas pour augmenter les allocations familiales, financer des crèches ... mais pour diminuer les cotisations patronales !

Alors que les cotisations patronales à la branche famille sont passées en 1989 de 9 à 8 % puis en 1990 de 8 à 7 %, ce cadeau permettra de les réduire encore à environ 5,5 %.

AVEC LA CSG, LES SALARIES VONT Y GAGNER ?

« 83 % des salariés y gagneront dès le 1^{er} janvier prochain. Ils le constateront dès ce moment sur leur bulletin de salaire ». - Michel ROCARD.

DERRIERE LES APPARENCES : LA REALITE

Dans la majorité des cas, il est vrai que la baisse de la cotisation vieillesse et la suppression du 0,4 % sur le revenu imposable feront apparaître un petit plus sur la fiche de paie qui ne compensera pas, loin s'en faut, la chute du pouvoir d'achat des salaires due à leur désindexation du coût de la vie.

Mais, le Premier Ministre dissimule la vérité. Ce qu'il ne dit pas, c'est que :

- les retraités et les chômeurs ne seront pas concernés par la baisse de la cotisation vieillesse puisqu'ils ne paient pas de cotisation minimum ;
- les salariés actifs non imposables ne bénéficieront pas de la suppression du 0,4 % puisqu'ils ne paient pas d'impôt sur le revenu.

Mais ce qu'il ne dit pas aussi c'est que :

- la baisse de 1,1 point de la cotisation vieillesse aura pour effet d'augmenter le revenu imposable. Ainsi, ce que les salariés pourront « gagner », ils le perdront par une augmentation de l'impôt sur le revenu.

Dans certains cas, même, des salariés qui ne sont pas imposables se trouveront dans la situation d'avoir à payer l'impôt sur le revenu.

Ce peut être le cas, par exemple, d'une femme salariée disposant d'un salaire de 6 500 F brut et ayant un enfant à charge. Cette salariée qui n'est pas aujourd'hui imposable devra 405 F au titre de l'impôt sur le revenu.

D'ailleurs, J.L. Giral du CNPF, lui-même, confirme : « certains salariés auront une impression immédiate de baisse de charges mais ils auront une mauvaise surprise en payant leurs impôts car cette petite hausse de salaire viendra augmenter leur revenu imposable et donc leur impôt ».

Mais ce qu'il dissimule encore, c'est que l'augmentation de la CSG, dès l'année suivant son instauration, ne se traduira non par un plus, mais par un moins au bas de la feuille de paie.

LA CSG N'EST PAS UN IMPOT

« La CSG a tous les caractères d'un nouvel impôt mais ce n'est pas un impôt supplémentaire ». - Michel ROCARD

LE SENS DES MOTS

A qui fera-t-on croire qu'un impôt n'est pas un impôt simplement parce qu'on l'appelle « Contribution sociale généralisée » ?

C'est bien un impôt, parce que la CSG et son taux seront votés chaque année par le Parlement en même temps que le budget dans le cadre de la loi de finances.

C'est un impôt supplémentaire puisqu'il s'ajoute aux différents prélèvements sociaux et fiscaux.

Mais c'est surtout un impôt injuste : il est proportionnel et non progressif comme l'impôt sur le revenu. Il n'exonère aucun salarié actif ; tous, même les plus défavorisés y seront soumis. Il s'appliquera au salaire brut et non au salaire net comme l'impôt sur le revenu.

C'est enfin un impôt qui sera appelé à augmenter : le 1,1 % en 91 n'est qu'un début.

Le journal « la Tribune de l'Economie » du 8 octobre 1990 ne le cache pas : « la CSG constitue bien l'amorce d'une réforme du système des prélèvements obligatoires. En d'autres termes le taux de la CSG - 1,1 % en 91 - est appelé à augmenter année après année, afin que l'ensemble des revenus financent certaines dépenses de protection sociale ».

Michel Rocard, sur France Inter, le mardi 8 octobre 1990, alors qu'il lui est demandé de confirmer que la CSG n'apportera jamais de l'argent frais à la Sécurité Sociale, répond : « Je n'ai pas dit « jamais ». Je parle pour l'année prochaine ».

Et puis enfin, rappelons-nous la vignette auto. Elle devait servir à payer la pension des vieux travailleurs. Ils n'en ont jamais vu la couleur...

LES FAIBLES REVENUS NE SERONT PAS TOUCHES ?

« Aux retraités et aux chômeurs qu'on cherche à affoler, je dis que les exemptés seront de très loin les plus nombreux... » - M. ROCARD

UNE SUPERCHERIE QUI NE RESISTE PAS

Tous les salariés y compris ceux non imposables devront payer. (C'est ce que prévoit l'article 2 du projet de loi).

Par exemple :

- Un retraité qui perçoit une retraite de 4 500 F par mois paiera au titre de la CSG : .. 594 F/an
- Un salarié payé ou un chômeur indemnisé au SMIC paiera au titre de la CSG : 697 F/an
- Un salarié à temps partiel (20 H./semaine) et percevant un salaire de 2 502,40 F/mois paiera au titre de la CSG : 330 F/an

LA CSG C'EST L'AVENIR POUR LA SÉCU ?

« Elle permettra de donner à notre Sécurité sociale un financement plus sûr et mieux réparti ». - M. ROCARD

LA CSG NE RESOUT RIEN

La CSG ne va pas rapporter un centime de plus à la Sécurité Sociale. Son produit viendra compenser pour 9 milliards de francs la baisse des cotisations vieillesse et pour plus de 28 milliards celle des cotisations patronales à la branche famille.

Le problème du "déficit" de la Sécurité Sociale reste posé.

C'est si vrai que Rocard parle déjà de limiter les droits des assurés sociaux et des retraités : « la CSG devra s'accompagner de maîtrise des dépenses sociales ».

L'offensive du pouvoir et du patronat de ces jours derniers pour rationner les dépenses de soins, comme la perspective d'un livre blanc sur la retraite reprenant les propositions du 10ème plan visant à la remise en cause de la retraite à 60 ans s'inscrivent dans cette attaque globale contre les droits sociaux.

La CSG est en fait destinée à transformer en profondeur notre système de Sécurité Sociale et son financement.

L'objectif, est bien d'en finir avec un système de protection sociale original, conjuguant la justice, l'égalité de tous devant les risques de la vie, la solidarité authentique et la démocratie. C'est d'en finir avec un financement fondé sur l'entreprise, à partir des richesses créées par les salariés.

L'objectif, c'est de désengager les entreprises du financement de la Sécurité Sociale et de transférer leurs obligations sur les ménages et les ménages salariés en particulier.

C'est enfin, dans la perspective d'un alignement européen, d'engager ainsi la fiscalisation de la Sécu et le renforcement de la mainmise de l'Etat.

Le Président de la Commission des finances, D. Strauss-Kahn, confirme en déclarant le 27 septembre 90 : « Les recettes devront être transférées de plus en plus des cotisations vers la contribution ». Selon lui, il faudra à peu près 10 ans pour transférer la totalité des recettes fournies actuellement par les cotisations à la future contribution sociale généralisée.

— Avec la CSG la participation des revenus du capital correspondra à 0,9 % des recettes de la Sécu.

La justice, la solidarité les plus élémentaires, n'est-ce pas de faire contribuer les revenus du capital, ceux de la spéculation financière, dans les mêmes proportions que les salariés, soit 13,6 % de cotisations ?

Cette simple mesure d'équité rapporterait 40 Milliards de francs à la Sécu.

— Sous-couvert de favoriser l'emploi, le patronat a bénéficié de 18 Milliards de francs d'exonérations de cotisations de Sécu de 1986 à 1989.

— Plus de 18 Milliards sont à nouveau prévus pour 1990 et 1991.

Mais il y a toujours autant de chômeurs et plus de travailleurs précaires.

La vraie justice n'est-ce pas que les patrons satisfassent à leurs obligations et restituent à la Sécu les cotisations ainsi détournées.

**LES MOYENS D'UNE SECURITE SOCIALE
DE HAUT NIVEAU EXISTENT
LES PROPOSITIONS
DE LA CGT LE DEMONTRENT**

QUELS TRANSPORTS FERROVIAIRES POUR DEMAIN !

Le T.G.V. ATLANTIQUE par BORDEAUX, c'est déjà une réalité pour les Toulousains.

TOULOUSE.PARIS en 2 h 48, c'est pour demain!

Aussi les choix de liaisons ferroviaires à grande vitesse sont-ils au coeur des choix politiques de la SNCF et du gouvernement, dans le cadre d'un schéma national soumis pour avis aux institutions régionales.

Le débat autour des futurs projets de la SNCF soulèvent de nombreuses interrogations.

La question centrale est celle de la réponse aux besoins de communication, de transports modernes, rapides, assurant toutes les conditions de sécurité et de confort pour les usagers, dans une société moderne.

La réponse aux besoins des populations tant au niveau des transports urbains, régionaux, nationaux et internationaux, est bien une exigence décisive. Elle conditionne le développement social, mais aussi économique de notre Région. Elle pose tout naturellement la nécessité de mettre en cohérence et en complémentarité, l'ensemble des moyens, des réseaux, des différents modes de transport, dont dispose la SNCF.

Cela ne peut se faire que dans le cadre du service public SNCF moderne, efficace dans une perspective de développement de l'entreprise au centre de laquelle les besoins des salariés en matière d'emploi, formation, qualification, salaires, seront satisfaits.

Les propositions faites par la SNCF et le gouvernement tournent le dos à ces objectifs et s'inscrivent dans une politique d'intégration résolument européenne.

En effet, le réseau grande vitesse est conçu dans le but unique de raccordement aux réseaux transeuropéens pour satisfaire les exigences des multinationales.

De même, il s'inscrit dans un processus de désengagement de l'état et d'éclatement du service public déjà amorcé. Il y a bien un véritable danger d'une SNCF à plusieurs vitesses.

Les usagers, comme les cheminots, ont montré par leurs luttes récentes, leur volonté et l'exigence que soient prises en compte leurs aspirations, ils ont imposé des reculs à la direction comme à TARBES, où leur action a permis le maintien de 80 trains de pèlerins pour 1991.

DEUXIEME QUESTION ESSENTIELLE: QUI PAIE ?

La contrainte, qui fait peser l'Intégration Européenne sur les finances publiques, conduit le gouvernement à se désengager, concernant les grands équipements qui sont pourtant de sa compétence exclusive !

On aboutit au diktat suivant :

QUI VEUT LE T.G.V., LE PAIERA !

Les régions sont bien entendu, priées de passer à la caisse !

...

C'est inadmissible, la C.G.T. exprime son refus catégorique à tout transfert de charges de l'état sur les régions et les collectivités locales. Ce sont encore une fois les contribuables de la région, qui seront mis à contribution.

Le financement des infrastructures ferroviaires doit être assuré dans le cadre d'un financement public assuré par l'état et la SNCF.

QUELS SONT LES PROJETS POUR NOTRE REGION, L'ATTITUDE DU CONSEIL REGIONAL ?

- TOULOUSE-PARIS en 2 H 48 à l'horizon 2 000.2 010, par le T.G.V. AQUITAINE, en prolongement du T.G.V. ATLANTIQUE, reliant TOURS à BORDEAUX d'une part et le T.G.V. MIDI.PYRENEES en prolongement du T.G.V. AQUITAINE, reliant BORDEAUX à TOULOUSE, d'autre part,

- Le T.G.V. GRAND.SUD, reliant BORDEAUX-TOULOUSE à MONTPELLIER.

Il est clair que la présentation des différents projets en sections régionales, n'a pour but essentiel que de justifier une demande de financement par la Région et les collectivités territoriales, le C.E.S.R. et le CONSEIL REGIONAL, sont d'accord pour envisager le financement régional, notamment la partie reliant TOULOUSE au T.G.V. Grand Sud, permettant d'envisager le branchement sur les liaisons ferroviaires vers l'ESPAGNE.

Il est clair, que la Région en adoptant cette démarche accepte les transferts de charges et s'inscrit dans la logique d'intégration Européenne pour donner à TOULOUSE le statut de métropole européenne de Capitale du Sud européen.

Pourtant ni la direction régionale SNCF, ni le Conseil Régional n'ont fait connaître leur décision en matière de transports régionaux, tout confirme le redéploiement des budgets transports vers ou à partir du T.G.V. au détriment de la qualité des transports quotidiens des populations situées dans les villes moyennes proches ou éloignées des "branches" TGV. C'est ainsi que RODEZ peut devenir d'ici l'an 2 000 la Préfecture la plus éloignée en temps, de PARIS.

Nous sommes opposés à cette logique qui tourne résolument le dos à la satisfaction des besoins des populations et du développement de notre région. Ce sont les raisons qui ont conduit le Groupe C.G.T. au C.E.S.R. à s'exprimer contre l'avis proposé.

Cependant, il est nécessaire que les luttes des salariés, des populations à partir de leurs revendications et de leurs besoins de transport, grandissent encore plus, pour contraindre gouvernement, SNCF, élus, à renoncer à leurs objectifs, et à imposer d'autres choix de développement des transports répondant aux besoins des usagers, des salariés!

Dans ce domaine le champ de potentialités pour des luttes solidaires et rassembleuses, est immense, l'ensemble de nos organisations syndicales: cheminots, Unions Locales, Unions Départementales, doivent se placer résolument à l'offensive!

Martine BERNARD.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ENJEUX ET PERSPECTIVES

(VOIR BULLETIN REGIONAL SPECIAL FEVRIER 90)

Si l'Enseignement Supérieur est au centre de l'actualité dans la Région, ce n'est pas seulement pour cause de rentrée universitaire.

Le Ministre JOSPIN vient inaugurer à grands renforts de publicité, les constructions nouvelles qu'il a dû céder dans le cadre du plan d'urgence et sous la pression des luttes et des personnels et des étudiants.

La Région quant à elle, s'apprête à faire des choix politiques décisifs en la matière, en s'engageant notamment autour de la constitution du pôle UNIVERSITAIRE EUROPEEN auquel Toulouse, deuxième ville universitaire de France, vient d'être élue !

Pour ce faire, Marc CENSI, n'hésite pas à déclarer lors de la dernière plénière du C.E.S.R. "Je suis prêt à affronter l'impopularité fiscale et convaincre les contribuables de MIDI.PYRENEES, à un effort supplémentaire, car il y va de l'avenir de notre Région".

Traduisez: La Région s'engage dans un domaine de la compétence exclusive de l'Etat et ce sont les contribuables de MIDI.PYRENEES, qui paieront l'addition !

Le montant estimé de la participation de la Région s'élèverait à 2,5 Mds de francs au moins.

L'enjeu, c'est bien sûr, l'avenir de milliers de jeunes de notre Région qui est posé: de leur permettre une formation de haut niveau dans des conditions d'accès et d'études décentes ! L'enjeu, c'est aussi de doter notre Région, notre pays, de techniciens supérieurs, d'ingénieurs... dont ils manquent cruellement du fait des politiques de récession menées par les gouvernements successifs, depuis 10 ans dans la formation et l'enseignement.

La question centrale est donc bien celle-là: quels besoins de formation pour demain? Comment répondre à la demande sociale d'entrée à l'université, de plus en plus grande ? 70 000 étudiants à Toulouse, 200 000 prévus d'ici l'an 1995. La FAC du MIRAIL prévue pour accueillir à l'origine 8 000 étudiants en accueille 20 000 aujourd'hui ! Dans des conditions de locaux exigus et dégradés, qu'ont mis en évidence, les luttes des personnels et des étudiants.

Aussi, il est urgent de construire une 5ème Université à Toulouse, tout le monde en parle, mais ? ...

La C.G.T. au C.E.S.R.s'est clairement exprimée pour cette création !

La réponse apportée par le Gouvernement et le Ministre JOSPIN autour du projet "UNIVERSITES 2 000 " ne s'inscrit pas dans le sens d'une réponse aux besoins de formation des jeunes, bien au contraire ! Elle vise à renforcer le caractère sélectif de l'accès à l'Université au travers de l'émergence de pôles d'excellence et de la mise en place de la régionalisation des universités: par la contractualisation Etat-Région, Université, mais également par la mise en place d'antennes universitaires comme à ALBI.

On aboutirait ainsi à ce que la qualité de l'Enseignement Supérieur ne s'inscrirait plus dans un cadre national, mais serait fonction de la contribution financière des collectivités territoriales, c'est donc bien d'universités à plusieurs vitesses dont il s'agit dans le projet du Gouvernement. Les contenus de l'enseignement sont aussi mis en cause.

Le Conseil Régional, revendique dans la mesure où il finance, d'intervenir sur le contenu des formations ! des diplômés !

Dans ce débat, il est éclairant d'apprécier la démarche du CNPF exprimée clairement au C.E.S.R.,

"Le patronat est d'accord pour financer l'Enseignement Supérieur à condition qu'il décide des contenus de formation, dans ces conditions, il est même prêt à en assurer l'enseignement".

C'est dans ce contexte que le Conseil Régional entend intervenir !

Nous sommes opposés à cette logique, c'est d'ailleurs ce qui a conduit le GROUPE C.G.T. à voter contre le rapport du C.E.S.R.

Cependant, nous ne sommes opposés :

- ni à une coopération efficace entre Enseignement Supérieur et la Région, indispensable à un développement de l'enseignement en lien avec l'environnement social économique et culturel.

- ni à une délocalisation des universités, répondant aux besoins de la population, garantissant l'accès à tous à un enseignement de qualité et dans le cadre d'un environnement propice.

- ni à une contribution obligatoire des entreprises au financement de la formation initiale, pouvant servir à l'Enseignement Supérieur, sous certaines conditions, mais le financement de l'Enseignement Supérieur étant assuré par l'Etat.

Ce n'est pas cela qui est proposé. La Région financera des actions répondant à sa logique d'intégration Européenne, de faire de Toulouse, Métropole Européenne. L'Enseignement Supérieur, la Recherche, sont conçus dans une volonté de servir de vitrine à la réalisation de leurs objectifs, c'est tout le sens de son engagement autour du pôle universitaire Européen!

Il est urgent d'agir ensemble, pour s'opposer aux objectifs poursuivis par le Gouvernement, la Région.

Si les personnels de l'Enseignement Supérieur sont au premier chef concernés, c'est également toutes nos organisations qui sont interpellées!

Il y a là aussi perspective importante de luttes rassembleuses et solidaires !

**CONFERENCE DE PRESSE
DU COMITE REGIONAL C.G.T. MIDI.PYRENEES
SUR LES PROBLEMES DE GESTION DE L'EAU**

(MEDIAS PRESENTS: TELE TOULOUSE. RADIO FRANCE. JOURNAL DE TOULOUSE. CROIX DU MIDI. SUD RADIO. AFP. RMP. FR3).

Au cours de l'été 1989 et vraisemblablement celui de cette année également, la France et notre Région, ont ressenti vivement le manque d'eau.

A chaque fois, le spectre de la pénurie qui apparaît, des mesures de police de l'eau, parfois cocasses sont prises, mais les difficultés sont réelles.

Pour autant, il convient d'essayer de voir ce dont il s'agit. Sommes-nous dans des phénomènes exceptionnels, s'agit-il de modifications climatiques profondes? A première vue, on pourrait le croire, à l'image des discours officiels qui véhiculent parfois des scénarios catastrophes.

Oui, la situation est sérieuse. 1989, a été plus sérieuse que la moyenne statistique, aggravée par un hiver précédent peu pluvieux et neigeux auquel il faut ajouter des barrages réservoir partiellement vides et des nappes souterraines non rechargées.

Cette année y fait suite, avec des réserves moyennes en général, toutefois supérieures à la normale, malgré une pluviométrie de l'ordre de 70%.

Les grandes retenues d'eau sont plus chargées qu'habituellement dans leur ensemble (LAC D'OO 90%, contre 50% habituellement, LAPARAN 91 % contre 78%, CAILLAOUS sur le système NESTE 73% contre 40% habituellement).

La dernière sécheresse de 1989, replacée dans le cycle des années sèches fut comparable à celle de 1976, 1949, 1929, ou encore 1893.

Sa fréquence, y compris avec les éléments de cette année, ne peut-être qualifiée de sécheresse centenaire.

Alors pourquoi sont-elles ressenties beaucoup plus durement au plan économique que les précédentes? S'agit-il de phénomènes inéluctables comme on tente parfois de l'accréditer parmi les populations?...

S'agit-il plutôt d'un problème de faillite de la gestion de l'eau dans des régions comme les nôtres? C'est bien cette première question qu'il convient de poser.

Les besoins en eau de la société ne cessent de croître, ce qui n'est pas forcément une mauvaise chose en soi, alors que les réserves naturelles et artificielles ne suffisent plus, provoquant de fait des dysfonctionnements économiques et écologiques.

Il nous semble qu'il est nécessaire de revenir, car un grand silence est entretenu sur ce sujet, sur le Livre Blanc, publié en 1971 par l'Agence de Bassin ADOUR.GARONNE.

Il prévoyait et annonçait pour les années 1985 des besoins en eau nécessitant la mise en oeuvre de dispositifs de stockage de 400 millions de m³ sur le Bassin ADOUR.GARONNE.

Il s'agissait-là de propositions sérieuses, réalisées par les techniciens de l'Agence.

Quels enseignements en ont-été tirés ?

Par la non réalisation suffisante de projets de retenues d'eau, le déficit aujourd'hui est de 250 millions de m³. On paye aujourd'hui le retard pris.

En clair, les besoins n'ont pas été pris en compte, pas plus à l'époque que des enseignements n'ont été tirés de la sécheresse de 1976.

A aucun moment, ceux qui crient à la pénurie d'eau aujourd'hui, qui invitent à prendre une douche plutôt qu'un bain, et plus grave, qui parlent au nom de la pénurie de doubler le prix de l'eau, n'ont pris les décisions qui leur incombaient.

Car, si le déficit hydraulique est particulièrement important, la situation ne doit rien à la fatalité.

La météo n'explique pas tout et il est facile de lui faire porter, au nom qu'il ne pleuve pas assez, toutes les responsabilités.

On savait, il y a 20 ans, tant dans les sphères gouvernementales que régionales, telles qu'elles étaient, ce que seraient les besoins.

Ce que révèlent fortement les sécheresses de 89, et pour une part, celle de cette année, c'est l'écart entre les besoins en eau pour tous les usages et l'insuffisance des ressources stockées.

Y compris avec une pluviométrie normale, il y aurait et il y aura de toute façon des problèmes qui sans être moins aigus, seront réels tant en pénurie qu'en pollution.

S'agit-il en conséquence seulement d'imprévoyance alors que depuis des années dorment dans les tiroires des projets, dont les études sont achevées.

On peut s'interroger pour le moins si les conséquences de la pénurie en eau ne sont pas ou ne pourraient pas être utilisées pour accélérer le remodelage de la Région MIDI.PYRENEES, au même titre que d'autres.

Par exemple, l'organisation régionale du territoire Européen, prévoit avec la Politique Agricole Commune, la diminution des productions, le gel de 500 000 ha de terres cultivables en MIDI.PYRENEES, la disparition de la moitié des exploitations agricoles d'ici l'an 2 000.

On peut sérieusement penser que la sécheresse peut bien aider à mettre en oeuvre les décisions de BRUXELLES prises avec l'aval du gouvernement français.

Dans le même domaine en début d'année, le Préfet de Région est intervenu dans la presse, mettant de fait en cause les industries consommatrices d'eau dans la Région.

Là-aussi, l'argument de la sécheresse peut accélérer des décisions d'abandons de papétries, comme dans le COUSERANS, du textile, de la mégisserie ou des industries d'engrais.

Pourquoi donc dans ces conditions, prévoir des réserves supplémentaires?

Quand on affirme que l'avenir de MIDI.PYRENEES est axé sur le tout tourisme.

...

Nous ne sommes pas pour le gaspillage de l'eau, mais dans le même temps où l'opinion a été bien modelée pour la police de l'eau, quand des procès-verbaux pourront être dressés, si l'on arrose son jardin, le Préfet autorise l'arrosage des golfs.

Pour quelques centaines de privilégiés, les 40 golfs de la région, consomment quelques 5 millions de m³.

Cette analyse de la C.G.T. n'a rien de manichéen. Il ne s'agit pas d'imprévoyance, par exemple, quand le Conseil Régional prépare pour la rentrée à grand renfort médiatique les "assises régionales de l'eau" et dans le même temps où il n'inscrit rien avec le Gouvernement dans le contrat de Plan Etat-Région 1989-1993 comme grands projets de stockage.

En MIDI.PYRENEES, la répartition des consommations d'eau est d'environ :

en 1989	33 M3 POUR USAGE DOMESTIQUE.
	10 M3 POUR USAGE INDUSTRIEL.
	169 M3 POUR USAGE AGRICOLE.

Les agriculteurs ne peuvent être des boucs émissaires. La mise en oeuvre des divers mécanismes de la Politique Agricole Commune, a entraîné des transformations des modes de production agricole, y compris des spécialisations de productions comme le maïs.

Sécheresse : La C.G.T. met les pieds dans l'eau

Le spectre de l'eau plane, et au centre des préoccupations de l'opinion publique en Midi-Pyrénées le problème de l'eau intéresse aussi les syndicats. Premier organisme syndical à s'exprimer sur les flux et reflux des liquidités (au sens propre du terme), le Comité régional de la C.G.T. déclare qu'il est grand temps de poser sur rives et berges asséchées, les bases d'une véritable gestion de l'eau, devant la mauvaise politique menée par les pouvoirs publics et la C.E.E.

Si la période de sécheresse est présentée par les autorités au consommateur comme inéluctable par fatalisme météorologique, « cela masque d'autres situations », « On nous fait croire », selon M. François Zin « que nous sommes en face d'un phénomène...

des usagers, mais un bien public qui appartient à tout le monde, les enseignements de la sécheresse n'ont pas été tirés.

La baisse constante des prix, oblige les agriculteurs à compenser par une augmentation des productions et des rendements, à des surconsommations et des endettements supplémentaires, ou encore à des pompes sauvages.

L'explosion des besoins n'a été ni anticipée, ni maîtrisée. Si en 90, 47 000 Ha de maïs ont été semés en moins dans la région, sur le Bassin ADOUR.GARONNE, le nombre d'hectares mis en irrigation a triplé entre 1980 et 1985.

D'autres techniques de cultures doivent être encouragées plutôt que la poursuite du développement de l'agriculture.

Le sous-développement hydraulique est lourd de conséquences pour nos régions. Les compensations annoncées comme les forages en eaux profondes présentent des dangers. Annoncés comme moins chers que des constructions de barrages, leurs multiplications risquent très vite de mettre en cause un patrimoine d'eaux fossiles qui met des centaines, voire des milliers d'années à se reconstituer.

Il faut en moyenne environ de 5 à 8 ans, pour réaliser un projet de barrage.

Le retard pris va handicaper notre région pour les années qui viennent, mais c'est sans délais que les décisions de grandes retenues doivent être mises en chantier pour l'eau potable, l'alimentation des rivières, les usages agricoles et industriels.

Il s'agit de barrages de plaine comme les 4 grands sites de CHARLAS, LAURELIE, VABRE, ST GENIEST, pouvant stocker 240 millions de m³.

Leur alimentation, l'aide à l'étiage des rivières, ne peut se concevoir pour les systèmes NESTE et GARONNE, qu'avec l'appui de retenues de montagnes.

Les Syndicats C.G.T. d'E.G.F. ont travaillé sur plusieurs propositions.

- La surélévation du réservoir d'OREDON dans les HAUTES.PYRENEES qui permettrait pour une surface recouverte de 8 Ha de stocker 40 millions de m³.

- Le projet de barrages dans l'ARIEGE, d'AULUS.AGNESERRE retenant 94 Millions de m³.

Ces deux projets, dont nous vous remettons des documents détaillés, présentent plusieurs avantages :

- dépasser par les 4 barrages de plaine, les 400 millions de m³ (prévisions 1985), de 134 millions de m³ pour préserver l'avenir.

- ils permettent de contribuer à l'alimentation en quantité, mais aussi en salubrité du système NESTE qu'il faut rénover, du Bassin GARONNE. Pour mémoire, l'an dernier 30 M de m³ ont été lâchés par EDF à partir des retenues de l'ARIEGE et des HAUTES.PYRENEES.

Ils renforcent les possibilités de production d'énergie de manière importante dans les Pyrénées.

Depuis Mars 90, nous nous sommes adressés sur ces projets à Monsieur FAUROUX, Ministre de l'Industrie, qui est également le Ministre de Tutelle d'E.D.F.

Il n'est pas tolérable qu'il n'ait pas même daigné répondre.

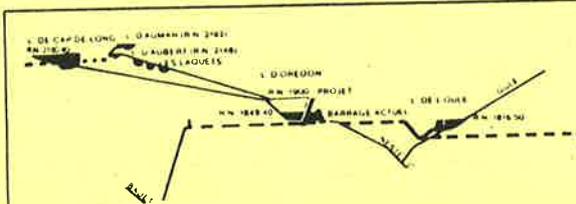
Pour assurer les coûts de telles opérations qui constituent des coûts importants, voilà que l'on développe l'idée que c'est l'utilisateur qui devra payer.

La CGT prend position sur la gestion de l'eau

"L'EAU EST UNE RESSOURCE PUBLIQUE"

En quoi les problèmes liés à la sécheresse et à l'eau intéressent-ils la CGT ? A cette "excellente question", François Canezin, secrétaire régional de la CGT Midi-Pyrénées, répondait hier alors que la nouvelle vague de canicule annoncée rendait à d'éventuelles pénuries hydrauliques toute son acuité. Pour la Centrale Ouvrière, la situation ne doit rien à la fatalité mais à une dramatique imprévoyance accentuée par une volonté de Bruxelles de réorganiser régionalement le territoire européen. La CGT, tout en prenant la défense de l'économie menacée de Midi-Pyrénées, s'élève une fois encore contre les abus de pouvoir des instances communautaires.

François Canezin refuse en bloc toutes les tentatives des pouvoirs publics pour expliquer le déficit hydraulique qui, pour la 2ème année consécutive, frappe de plein fouet les départements de Midi-Pyrénées. Phénomène exceptionnel ? Mutation climatique ? Peut-être. Mais basant son argumentaire sur un livre blanc publié en 1971 par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, il démontre que "La météo"



- LEGENDE -

	OUVRAGES EN PROJET
	OUVRAGES EN SERVICE
	OUVRAGE D'AMENÉE EN SOUERRAIN
	OUVRAGE D'AMENÉE EN AERIEN
	USINE

Les verts aussi...

Il fait si chaud ! Les gazons ressemblent à...

Ainsi se retrouve escamotée la responsabilité de l'Etat qui retire de la politique de l'eau bien plus qu'il n'y injecte.

A titre d'exemple, s'il accorde à une région comme la BRETAGNE 7 MF pour la reconquête de l'eau, il récupère dans cette même région 100 MF de TVA sur l'eau et l'assainissement.

Escamotée également la responsabilité des grandes compagnies qui font de l'eau une source de profits considérables, telles la C.G.E., la Lyonnaise des Eaux ou la SOR.

Par contre, le Secrétaire d'Etat à l'environnement, tout comme le PDG de la Lyonnaise des Eaux, parlent de doubler le prix du m³ sous couvert de pénurie.

On peut affirmer que la privatisation du Service des Eaux de Toulouse, va entraîner une augmentation du prix pour cette année, de 17 %, soit + 320 000 F par jour en plus qui au total, vont sortir de la poche des abonnés toulousains (sur une base de 9F/M³ en 89 HT), soit près de 117 millions de francs par an.

Dans toutes les grandes villes où la privatisation a été mise en oeuvre, à terme, la moyenne des augmentations s'élève à + 40%.

Notre pays est un de ceux où l'eau est la plus chère en Europe.

Il convient de faire la vérité sur le prix de l'eau, mettre surtout à contribution les groupes privés pour le financement des grands barrages, en complémentarité avec la nécessaire intervention de l'Etat et de co-financements européens, pour la grande hydraulique.

Notre pays dispose de ressources en eaux abondantes: 4 000/M³/AN/HABITANT, contre 2 200 en GRANDE.BRETAGNE et 2 600 en R.F.A.

Les retards pris dans l'équipement en installations de retenues, mais aussi en dépollution des eaux usées aboutissent à une dégradation de la qualité, mais surtout à des rationnements voire à des interruptions d'eau potable.

Parallèlement, l'eau est de plus en plus considérée comme une marchandise pour faire de l'argent - les résultats des trois groupes privés leaders progressent chaque année. Le manque d'eau est utilisé pour augmenter considérablement les profits au détriment de l'utilisateur.

L'eau doit être déclarée ressource publique et gérée par un service national de l'eau. Il y a les questions de quantité, mais aussi celles inséparables de la qualité de l'eau.

La lutte contre la pollution, c'est l'affaire de tous et le besoin de transparence est grand dans ce domaine. Nous revendiquons par exemple que les Comités d'Entreprise et les CHS-CT soient obligatoirement consultés pour tout ce qui concerne les consommations et les rejets de leur entreprise.

Les discours et la culpabilisation suffisent. Les décisions urgentes doivent être prises pour les grands barrages de plaine en corrélation avec les sites de montagne, pour retenir un peu plus de 300 millions de m³, tout en préservant les grands équilibres écologiques.

E.D.F. entreprise de service public, met son potentiel de maîtrise de la ressource en eau à la disposition de la solidarité nationale.

La C.G.T. s'en félicite d'autant plus qu'elle a depuis longtemps appelé l'attention sur ces possibilités.

Mais la convention conclue récemment (16 Mai) ne prévoit aucun engagement de l'Etat vis-à-vis de l'entreprise.

L'Etat doit par exemple prendre toute sa part dans le financement des ouvrages hydrauliques nécessaires ce qu'il ne fait pas.

De plus, la réduction des capacités de production hydraulique correspondant au destockage d'eau sera compensée par la vente de l'eau aux agriculteurs, sans bourse déliée par l'Etat.

La situation de l'été 89 où E.D.F. est arrivée avec peine à faire face à la demande du pays, devrait aussi faire réfléchir les chantres du suréquipement.

La grande question est non pas de continuer à culpabiliser la population sur la sécheresse, mais à mettre en oeuvre une autre politique de gestion de l'eau, tant en quantité, qu'en qualité, qu'en prix.

Il y faudra l'intervention, l'action, les luttes solidaires des salariés, des usagers domestiques et des défenseurs de l'environnement.

La C.G.T. MIDI.PYRENEES entend y contribuer et prendre toute sa place.

Cette Conférence en est un élément.



INFORMATIONS PRESSE

COMMUNIQUE DE LA CGT

A la demande du Syndicat Andorran des Travailleurs (SAT) - constitué en mars 1990- une réunion de travail s'est tenue le mardi 9 octobre à Andorre La Vieille.

La délégation CGT - composée de François CANEZIN, Membre de la CE Confédérale et de Jacques TREGARO, collaborateur au Département International- a pu ainsi s'informer de la réalité économique et sociale dans la Principauté d'Andorre.

Les 25 000 salariés d'Andorre (Espagnols, portugais, français), sans législation ou garanties sociales réelles, sont livrés à l'arbitraire patronal et connaissent des conditions de vie et de travail indignes de notre époque qui nécessitent l'action syndicale, d'autant plus que 92 soulève inquiétudes et réflexions du syndicat.

Le Secrétaire Général du SAT, Antonio ROIG, a souligné le fait que son organisation, qui se renforce en nombre d'adhérents depuis sa création, est toujours jugée illégale par les autorités locales et par les employeurs.

Dans ce contexte, le SAT dénonce également l'intimidation, la répression, les licenciements que subissent les salariés qui entendent utiliser le droit d'expression et d'organisation pourtant reconnus dans les conventions internationales et dans la Déclaration des Droits de l'Homme.

En partant de ces informations, les deux délégations ont décidé un certain nombre d'initiatives visant à faire exprimer la solidarité et l'aide concrète de la CGT pour permettre aux salariés d'Andorre d'asseoir leur organisation syndicale unitaire et d'organiser la défense de leurs intérêts au niveau de la Principauté et dans les lieux de travail.

Le SAT d'Andorre et la CGT de France ont décidé de se rencontrer à nouveau à Paris et de renforcer leur coopération, y compris au niveau de la région frontalière.

Montreuil, le 10 octobre 1990

DECLARATION COMMUNE C G T / C C O O

Une délégation des COMMISSIONS OUVRIERES DE CATALOGNE, d'ARAGON et d'EUSKADI se sont rencontrées avec les régions C.G.T. AQUITAINE, de MIDI.PYRENEES, de LANGUEDOC.ROUSSILLON, de PROVENCE COTE D'AZUR, avec leurs Confédérations, les 17 et 18 Septembre 1990 à MORILLO DE TOU (HUESCA), dans le cadre de leur accord de coopération de 1988.

Les deux délégations ont examiné dans un climat fraternel et de franchise, les questions communes à leurs deux pays.

Elles ont procédé à un examen des aspects inter régionaux et de la situation internationale.

En France et en Espagne, les politiques des gouvernements et du patronat accentuent leur pression sur les salariés.

Ces politiques visent à privilégier la croissance financière et la spéculation au détriment des investissements et des réponses aux besoins de la population.

Cela se traduit par la mise en concurrence des salariés dans les pays et entre pays, tout comme se développent des disparités entre régions et au sein de celles-ci.

C'est le renforcement de l'austérité, avec les attaques contre les salaires, la protection sociale, les agressions contre le statut des salariés, la mise en cause des acquis sociaux, des droits et libertés, les attaques contre les services publics.

La C.G.T. et les C.C.O.O. dénoncent l'utilisation faite dans chacun des deux pays de la situation dans le Golfe Persique qui sert de prétexte à accentuer les politiques d'austérité.

Au niveau international, les C.C.O.O. et la C.G.T. condamnent l'invasion du Koweït par l'Irak et exigent le retrait de ses troupes du Koweït, ainsi que la libération des otages.

Elles réaffirment leur volonté de logique de paix, face à la logique de guerre et se prononcent pour une solution négociée sous couvert des institutions internationales.

Elles dénoncent tout ce qui peut s'y opposer comme l'escalade des Etats-Unis avec l'appui de la France et de l'Espagne. Elles exigent le retrait des troupes présentes dans la région, notamment en Arabie Saoudite.

Les deux délégations ont décidé d'approfondir leurs échanges et leur coopération au niveau régional, local et d'un certain nombre d'entreprises présentes des deux côtés des Pyrénées.

Cela concerne entre autres la mise en place de grandes métropoles européennes au niveau régional (BARCELONE, MONTPELLIER, TOULOUSE), des axes d'échanges (BORDEAUX, PAU, SARAGOSSE), des questions touchant aux axes routiers et ferrés, tels le TGV, mais aussi les questions de la santé, des secteurs bancaires, les douanes.

Elles décident de prolonger cette rencontre, par des échanges au niveau des organisations concernées, afin de trouver les possibilités d'initiatives communes et convergentes.